



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 décembre 2017	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 janvier 2018

Point n° 11 : Convention relative aux concours apportés par Metz Métropole au SERM

Le Comité Syndical,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5111-1,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine, pour assurer son bon fonctionnement, de bénéficier de prestations de service de la part de Metz Métropole,

ACCEPTTE la mise en place entre les deux collectivités d'une convention portant sur les concours apportés par Metz Métropole au SERM moyennant une rémunération annuelle de 50 000 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Le Président du SERM

René DARBOIS